



AGENCE RÉGIONALE
DE L'HOSPITALISATION
LA RÉUNION - MAYOTTE

République Française

ARH – 139 rue Jean Chatel
BP 2030
97488 Saint-Denis Cedex
Tél : 0262 97 93 60 - Fax : 0262 97 93 63
E-mail : ARH974@sante.gouv.fr

ARRETE MODIFICATIF N°104/2009/ARH
portant désignation des membres du Conseil d'Administration
du Centre Hospitalier Départemental Félix Guyon

LA DIRECTRICE DE L'AGENCE RÉGIONALE
DE L'HOSPITALISATION LA RÉUNION-MAYOTTE

* * *

- VU le code de la santé publique, notamment les articles R6143-1 à 32
- VU la loi N° 91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière ;
- VU le décret N° 96-1039 du 29 novembre 1996 relatif aux Agences Régionales de l'Hospitalisation fixant la convention constitutive de ces agences et modifiant le Code de la Santé Publique ;
- VU la convention constitutive de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation signée le 31 décembre 1996 ;
- VU le décret du 31 août 2006 portant nomination de la directrice de l'agence régionale de l'hospitalisation de La Réunion - Mme Huguette VIGNERON-MELEDER
- VU la lettre en date du 12 mai 2004 du président du Conseil Régional de La Réunion relative à la désignation du conseiller régional appelé à siéger au sein du conseil d'administration du CHD Félix Guyon ;
- VU Les lettres de la présidente de l'UDAF en date du 25 août 2005 et 29 août 2006 relatives à la désignation des représentants des usagers au sein du conseil d'administration du CHD Félix Guyon ;
- VU la lettre du directeur du CHD Félix Guyon, datée du 16 octobre 2006, relative à la désignation du représentant de la CSIRMT ;
- VU la lettre datée du 06 décembre 2006 de l'Organisation des Masseurs Kinésithérapeutes Libéraux relative à la proposition de candidatures au conseil d'administration des établissements hospitaliers de La Réunion ;
- VU la lettre de la Présidente de l'ORIAPA datée du 23 décembre 2006 relative au renouvellement des membres du conseil d'administration des établissements hospitaliers de La Réunion ;
- VU la lettre en date du 8 janvier 2007 du Conseil de l'Ordre des Médecins relative à la désignation de médecins non-hospitaliers au sein des conseils d'administration des établissements hospitaliers de La Réunion ;
- VU la lettre du directeur du CHD Félix Guyon, datée du 25 avril 2007, relative au renouvellement des représentants de la commission médicale d'établissement au conseil d'administration ;
- VU la lettre du 25 avril 2008 du Maire de Saint-Denis de La Réunion relative à la désignation du représentant de la commune siège ;
- VU la lettre de la Directrice de l'ARH en date du 13 mai 2008 relative à la désignation de monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE en tant que personnalité qualifiée ;

- VU la lettre du Directeur Général du CHR de la Réunion en date du 06 janvier 2009 relative à la désignation du représentant du personnel hospitalier ;
- VU l'arrêté n° 03/2009/ARH en date du 15 janvier 2009 portant désignation des membres du Conseil d'Administration du CHR de La Réunion - Centre Hospitalier Félix Guyon ;
- VU la lettre datée du 10 août 2009 de la Présidente du Conseil Général relative à la désignation des conseillers généraux

A R R E T E

ARTICLE 1er : l'article 1 de l'arrêté susvisé du 15 janvier 2009 portant désignation des membres du Conseil d'Administration du CHR de La Réunion - Centre Hospitalier Félix Guyon est modifié comme suit :

COLLÈGE DE REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Représentants du Conseil Général

Monica GOVINDIN au lieu de Maurice GIRONCEL
Le reste sans changement

ARTICLE 2 : Madame la Directrice de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation, Monsieur le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales, Monsieur le Président du Conseil d'Administration et Monsieur le Directeur du CHR de La Réunion - Centre Hospitalier Félix Guyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 22 septembre 2009

La Directrice de l'Agence Régionale
de l'Hospitalisation La Réunion-Mayotte

Huguette VIGNERON MELEDER